
























Procédure file

| Informations de base | | |
|--------------------------------------|----------------|--------------------|
| BUD - Procédure budgétaire | 2017/2044(BUD) | Procédure terminée |
| Budget général 2018: toutes sections | | |
| Sujet 8.70.58 Budget 2018 | | |

| Acteurs principaux | | |
|---|---|---|
| Parlement européen | Commission au fond précédente | |
| | BUDG Budgets | 27/03/2017 |
| | | 27/03/2017 |
| | |  MUREȘAN Siegfried |
| | |  ASHWORTH Richard |
| | Commission pour avis précédente | |
| | AFET Affaires étrangères | 28/02/2017 |
| | |  PREDA Cristian Dan |
| | DEVE Développement | 08/03/2017 |
| | |  GOERENS Charles |
| | INTA Commerce international | 20/03/2017 |
| | |  BÖGE Reimer |
| | CONT Contrôle budgétaire | 15/03/2017 |
| | |  ZELLER Joachim |
| | ECON Affaires économiques et monétaires | 21/03/2017 |
| | |  FERBER Markus |
| EMPL Emploi et affaires sociales | 14/03/2017 | |
| |  CLUNE Deirdre | |
| ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire | 31/01/2017 | |
| |  VĂLEAN Adina-Ioana | |
| ITRE Industrie, recherche et énergie | 28/02/2017 | |
| |  BUZEK Jerzy | |
| IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs | 21/03/2017 | |

| | | | |
|-------------------------------|--|--|------------|
| | |  DALTON Daniel | |
| | TRAN Transports et tourisme | | 20/03/2017 |
| | |  TOŠENOVSKÝ Evžen | |
| | REGI Développement régional | | 28/02/2017 |
| | |  MIHAYLOVA Iskra | |
| | AGRI Agriculture et développement rural | | 28/02/2017 |
| | |  SZANYI Tibor | |
| | PECH Pêche | | 28/02/2017 |
| | |  CADEC Alain | |
| | CULT Culture et éducation | | 09/02/2017 |
| | |  LØKKEGAARD Morten | |
| | JURI Affaires juridiques | | 22/03/2017 |
| | |  SVOBODA Pavel | |
| | LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures | | 09/03/2017 |
| | |  JEŽEK Petr | |
| | AFCO Affaires constitutionnelles | | 20/03/2017 |
| | |  HÜBNER Danuta Maria | |
| | FEMM Droits de la femme et égalité des genres | | 28/02/2017 |
| | |  MATERA Barbara | |
| | PETI Pétitions | La commission a décidé de ne pas donner d'avis. | |
| Conseil de l'Union européenne | Formation du Conseil | Réunion | Date |
| | Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace) | | 30/11/2017 |
| Commission européenne | DG de la Commission | Commissaire | |
| | Budget | GEORGIEVA Kristalina | |

| Evénements clés | | | |
|-----------------|---|-------------------------------|--------|
| 29/06/2017 | Publication du projet de budget de la Commission | COM(2017)0400 | Résumé |
| 04/09/2017 | Publication de la position du Conseil sur le projet de budget | 11815/2017 | Résumé |
| 02/10/2017 | Annonce en plénière de la saisine de la commission | | |
| 10/10/2017 | Vote en commission | | |
| 11/10/2017 | Dépôt du rapport budgétaire | A8-0299/2017 | Résumé |

| | | | |
|------------|--|---|--------|
| 24/10/2017 | Débat en plénière |  | |
| 25/10/2017 | Résultat du vote au parlement |  | |
| 25/10/2017 | Décision du Parlement | T8-0408/2017 | Résumé |
| 26/10/2017 | Début de la conciliation budgétaire (Parlement et Conseil) | | |
| 18/11/2017 | Vote en commission | | |
| 22/11/2017 | Rapport déposé sur la conciliation budgétaire | A8-0359/2017 | Résumé |
| 27/11/2017 | Publication du projet commun budgétaire | 14587/2017 | |
| 29/11/2017 | Débat en plénière |  | |
| 30/11/2017 | Décision du Parlement | T8-0458/2017 | Résumé |
| 30/11/2017 | Adoption du projet du budget par le Conseil | | |
| 30/11/2017 | Signature de l'acte final | | |
| 30/11/2017 | Fin de la procédure au Parlement | | |
| 28/02/2018 | Publication de l'acte final au Journal officiel | | |

Informations techniques

| | |
|--|----------------------------|
| Référence de procédure | 2017/2044(BUD) |
| Type de procédure | BUD - Procédure budgétaire |
| Sous-type de procédure | Budget |
| Etape de la procédure | Procédure terminée |
| Dossier de la commission parlementaire | BUDE/8/11411; BUDG/8/09490 |

Portail de documentation

| | | | | | |
|---|-------------|-------------------------------|------------|-----|--------|
| Projet de budget de la Commission | | COM(2017)0400 | 29/06/2017 | EC | Résumé |
| Avis de la commission | CULT | PE606.013 | 11/07/2017 | EP | |
| Avis de la commission | AFCO | PE606.067 | 13/07/2017 | EP | |
| Avis de la commission | IMCO | PE604.889 | 20/07/2017 | EP | |
| Avis de la commission | ENVI | PE604.869 | 31/08/2017 | EP | |
| Avis de la commission | AGRI | PE606.201 | 31/08/2017 | EP | |
| Avis de la commission | EMPL | PE607.885 | 31/08/2017 | EP | |
| Avis de la commission | INTA | PE607.959 | 31/08/2017 | EP | |
| Avis de la commission | PECH | PE605.915 | 04/09/2017 | EP | |
| Avis de la commission | AFET | PE606.051 | 04/09/2017 | EP | |
| Position du Conseil sur le projet de budget | | 11815/2017 | 04/09/2017 | CSL | Résumé |
| Avis de la commission | TRAN | PE606.064 | 05/09/2017 | EP | |

| | | | | | |
|--|------|------------------------------|------------|--------|--------|
| Avis de la commission | LIBE | PE606.219 | 05/09/2017 | EP | |
| Avis de la commission | CONT | PE606.012 | 07/09/2017 | EP | |
| Avis de la commission | ECON | PE606.132 | 07/09/2017 | EP | |
| Avis de la commission | REGI | PE606.253 | 08/09/2017 | EP | |
| Avis de la commission | FEMM | PE606.300 | 27/09/2017 | EP | |
| Avis de la commission | DEVE | PE609.383 | 27/09/2017 | EP | |
| Projet de rapport de la commission | | PE610.722 | 28/09/2017 | EP | |
| Avis de la commission | ITRE | PE606.112 | 10/10/2017 | EP | |
| Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture | | A8-0299/2017 | 11/10/2017 | EP | Résumé |
| Document annexé à la procédure | | COM(2017)0615 | 16/10/2017 | EC | Résumé |
| Texte budgétaire adopté du Parlement | | T8-0408/2017 | 25/10/2017 | EP | Résumé |
| Rapport conciliation budgétaire déposé en plénière | | A8-0359/2017 | 22/11/2017 | EP | Résumé |
| Texte commun budgétaire | | 14587/2017 | 27/11/2017 | CSL/EP | |
| Projet commun budgétaire approuvé par le Parlement | | T8-0458/2017 | 30/11/2017 | EP | Résumé |

Acte final

Budget 2018/251

[JO L 057 28.02.2018, p. 0001](#) Résumé

Budget général 2018: toutes sections

OBJECTIF : présentation du projet de budget (PB) de la Commission pour l'exercice 2018 (toutes sections).

CONTEXTE: le projet de budget (PB) 2018 s'inscrit dans la poursuite de l'exercice 2017. Il entend poursuivre le défi que représentent les migrations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE. Le budget 2018 sera le 5^{ème} de l'actuel cadre financier pluriannuel (CPF) 2014-2020.

Le budget proposé s'inscrit par ailleurs dans le cadre de la révision à mi-parcours du CPF formellement adoptée par le Conseil.

La Commission devrait en outre utiliser le budget de la rubrique «Agriculture» pour allouer des fonds supplémentaires à la sécurité et à la migration.

Le budget en quelques chiffres : globalement, le projet de budget 2018 (instruments spéciaux compris) se présente comme suit :

- le plafond global des crédits d'engagement (CE) s'établit à 160,6 milliards EUR, ce qui correspond à 1,02% du RNB, et représente une augmentation de 2,214 milliards EUR par rapport au budget 2017. La marge totale qui en résulte sous le plafond des engagements du CFP s'élève à 1,1 milliard EUR;
- le plafond des crédits de paiement (CP) se chiffre à 145,4 milliards EUR, ce qui correspond à 0,92% du RNB, soit une hausse de 8,1% des montants par rapport à 2017, en raison des programmes structurels et d'investissement de l'UE pour la période 2014-2020 qui atteindront leur vitesse de croisière, après un démarrage lent. La marge qui subsiste sous le plafond des paiements du CFP pour 2018 se chiffre à 10,4 milliards EUR.

Les grandes priorités budgétaires de l'année :

- emploi et investissement : le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSD) a pour but de soutenir l'emploi et de dynamiser la croissance grâce à une utilisation plus intelligente des ressources financières existantes et nouvelles afin de tirer parti de l'investissement privé. Il devrait déjà mobiliser 194 milliards EUR d'investissements à ce jour. En 2018, la Commission propose d'allouer une contribution supplémentaire de 2 milliards EUR au fonds de garantie de l'EFSD.

De manière générale, 55,4 milliards EUR seront attribués aux Fonds structurels et d'investissement en faveur des régions et des États membres et environ 59,6 milliards EUR aux agriculteurs et au développement rural.

La promotion du développement durable orientera également les actions couvertes par le budget de l'UE en dehors de l'Union, lesquelles seront considérablement renforcées en ce qui concerne les pays voisins. Le nouveau Fonds européen pour le développement durable devrait donc mobiliser des fonds supplémentaires, notamment auprès du secteur privé ;

- nouvelles perspectives pour les jeunes : le programme «Erasmus+» verra son enveloppe être portée à 2,3 milliards EUR, ce qui représente une hausse de 9,5% par rapport au budget 2017. Fin 2016, 1,6 million de jeunes environ avaient bénéficié d'actions relevant de l'initiative pour l'emploi des jeunes. Cette initiative a contribué à réduire le taux de chômage des jeunes dans la plupart des États membres. Toutefois, étant donné que les taux de chômage restent toujours supérieurs aux niveaux antérieurs à la crise financière, il est nécessaire de continuer, au niveau de l'UE, à déployer des efforts et à apporter une aide. À cette fin, une enveloppe supplémentaire de 1,2 milliard EUR devrait être allouée à l'initiative pour la période 2017-2020, dont 233 millions EUR sont inclus dans le projet de budget 2018 et 500 millions EUR dans un budget rectificatif pour 2017, proposé concomitamment.

A noter par ailleurs, le corps européen de solidarité destiné à proposer aux jeunes des offres de bénévolat, de stage et d'emploi de 2 à 12 mois, favorisant ainsi la solidarité au sein de la société partout en Europe. Cette initiative sera dotée d'un budget propre et d'une base légale afin de permettre à 100.000 Européens d'y participer d'ici à 2020, pour un montant total pour la période 2018-2020 de 342 millions EUR, dont 89 millions EUR en 2018 ;

-renforcer la sécurité dans et en dehors de l'UE : étant donné que la migration et la sécurité restent des priorités absolues, la Commission envisage de continuer à financer un large éventail d'actions qui y sont liées au sein de l'Union européenne, telles que la fourniture d'aide humanitaire, le renforcement de la gestion des frontières extérieures ou le soutien des États membres les plus durement touchés. Le financement de 4,1 milliards EUR prévu à cet effet dans le projet de budget pour 2018 dans les domaines de la migration et de la sécurité porte l'enveloppe globale allouée par l'UE à la migration et à la sécurité à un montant sans précédent de 22 milliards EUR pour la période 2015-2018.

Des fonds supplémentaires seront également disponibles pour combattre à l'extérieur les causes premières de la migration, notamment en octroyant une assistance aux pays tiers confrontés à d'importants flux migratoires, comme le Liban et la Jordanie. Le projet de budget comprend aussi les engagements pris pour cette région lors de la conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie organisée en avril 2017, qui s'élèvent au total à 560 millions EUR.

Dans le domaine de la sécurité, le financement de l'UE se concentrera sur les mesures préventives de sécurité, notamment dans le domaine de la grande criminalité organisée, y compris le renforcement de la coordination et de la coopération entre les services répressifs nationaux, l'amélioration de la sécurité des frontières extérieures de l'Union et le soutien des États membres pour lutter contre le terrorisme et la cybercriminalité.

En outre, la Commission a lancé en 2017 une action dite préparatoire pour les travaux de recherche en matière de défense, financés par l'Union. Un montant total de 90 millions EUR est prévu dans le budget pour la période 2017-2019 afin de financer la recherche collaborative dans les technologies et les produits innovants dans le domaine de la défense.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES BUDGÉTAIRES PAR RUBRIQUE : la présentation qui suit est structurée selon les rubriques budgétaires issues du cadre financier 2014-2020 :

Rubrique 1 : Croissance intelligente et inclusive : cette rubrique du budget est elle-même scindée en 2 sous-rubriques :

- 1.a Compétitivité pour la croissance et l'emploi : les crédits d'engagement en faveur de cette sous-rubrique s'établiraient à 21,841 milliards EUR. Ce montant est en hausse de 2,5% par rapport au budget 2017, principalement en raison des augmentations prévues en faveur du cadre stratégique commun pour la recherche et l'innovation, du mécanisme pour l'interconnexion en Europe et d'Erasmus+. Il subsiste ainsi une marge de 56,1 millions EUR, après recours à la marge globale pour les engagements, à hauteur de 658,4 millions EUR. Les crédits de paiement augmentent de 3,9% et passent à 20 milliards EUR ;
- 1.b Cohésion économique, sociale et territoriale: les crédits d'engagement augmentent de 2,4%, passant à 55,408 milliards EUR, ce qui laisse une marge de 6,5 millions EUR. Conformément à l'accord politique conclu sur la révision à mi-parcours du CFP, un montant de 233 millions EUR est proposé pour l'initiative pour l'emploi des jeunes en 2018. Les crédits de paiement pour la rubrique dans son ensemble augmentent de 25,7% par rapport au budget 2017 et passent à 46,763 milliards EUR ;

Rubrique 2 : Croissance durable: ressources naturelles: des crédits d'engagement d'un montant de 59,553 milliards EUR sont proposés pour cette rubrique, soit une augmentation de 1,7% par rapport à 2017. Le niveau des dépenses laisse une marge de 713,5 millions EUR sous le plafond. Les crédits de paiement se chiffrent à 56,36 milliards EUR, ce qui constitue une hausse de 2,6% par rapport à 2017. Le financement des dépenses relatives au marché et des paiements directs s'élève à 43,5 milliards EUR en crédits d'engagement et à 43,47 milliards EUR en crédits de paiement.

Rubrique 3 : Sécurité et citoyenneté: compte tenu de l'ampleur des défis à relever, la Commission propose de continuer à fournir un effort important en 2018 pour le financement des dépenses liées à la migration et à la sécurité dans la rubrique 3. Le niveau des crédits d'engagement s'établit à 3,473 milliards EUR, soit 817 millions EUR au-dessus du plafond. Il ne subsiste dès lors aucune marge dans cette rubrique, ce qui nécessitera la mobilisation de l'instrument de flexibilité, dont l'enveloppe a été augmentée dans le cadre de la révision à mi-parcours du CFP, afin de couvrir la totalité des besoins de la rubrique 3 en 2018 (817 millions EUR). Les crédits de paiement s'élèvent à 2,964 milliards EUR. Le niveau des engagements et des paiements est inférieur (-18,9% pour les engagements et -21,7% pour les paiements) à celui du budget 2017, qui était très élevé, du fait de la réponse urgente à apporter en matière de migration.

Rubrique 4 : L'Europe dans le monde: il est prévu une enveloppe de 9,593 milliards EUR en engagements. En 2017, la Commission avait mobilisé 730 millions EUR au titre de la marge pour imprévus en faveur de cette rubrique. Pour 2018, il est proposé de laisser une marge de 232 millions EUR, pour permettre de couvrir de nouveaux besoins qui pourraient encore apparaître, tels que l'éventuelle prolongation de la facilité en faveur des réfugiés en Turquie, pour laquelle la Commission devra peut-être présenter une lettre rectificative au projet de budget ou un budget rectificatif. Les crédits d'engagement pour 2018 correspondent par conséquent à une diminution de -569,1 millions EUR, soit -5,6%, par rapport au budget 2017. Le niveau des crédits de paiement, qui s'établit à 8,951 milliards EUR, est en baisse de -5,6%, ce qui traduit l'absence de tout arriéré d'engagements restant à liquider dans cette rubrique;

Rubrique 5 : Administration (dépenses des institutions européennes et de personnel) : les crédits d'engagement et de paiement pour la rubrique 5, «Administration», toutes institutions confondues, si l'on inclut les pensions et les écoles européennes, augmentent chacun de 3,1% les engagements s'établissant à 9,682 milliards EUR. Le projet de budget comprend des ajustements effectués par la Commission pour assurer une meilleure correspondance des projets détaillés prévisionnels des dépenses pour la Cour de justice, le Comité économique et social européen et le Comité européen des régions. La marge sous le plafond de la rubrique 5 s'élève à 663,6 millions EUR et, sur ce montant, 570 millions d'EUR compensent le recours, décidé dans le budget 2017, à la marge pour imprévus en faveur des dépenses liées à la migration dans la rubrique 3. La marge encore disponible s'élève désormais à 93,6 millions EUR pour 2018.

Budget général 2018: toutes sections

Le 4 septembre 2017, le Conseil a adopté sa position sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2018.

Le Conseil prévoit un montant de 158.917,30 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 144.429,56 millions d'EUR de crédits de paiement. Cela représente respectivement une augmentation de 0,63 % et de 7,39 % par rapport au budget de l'UE pour 2017.

L'augmentation significative des crédits de paiement est liée au fait que la mise en œuvre des programmes de la période 2014-2020 aura atteint un stade avancé.

Le montant total des crédits de paiement prévus dans la position du Conseil sur le projet de budget pour 2018 correspond à 0,92 % du revenu national brut (RNB) de l'UE.

A. Principes: la position du Conseil repose sur les principes suivants:

- prise en compte des orientations budgétaires définies pour le budget 2018 dans les [conclusions du Conseil](#) adoptées le 21 février 2017;
- approche débouchant sur un budget respectant la discipline budgétaire et la bonne gestion financière, et tenant compte des contraintes économiques et budgétaires actuelles dans les États membres;
- octroi d'un financement adéquat pour les différentes priorités de l'UE, en déterminant les crédits sur la base de l'exécution budgétaire passée et en cours et de capacités d'absorption réalistes;
- prévision des crédits nécessaires pour permettre la mise en œuvre sans heurts des nouveaux programmes au cours de la 5^{ème} année du cadre financier pluriannuel (CFP 2014-2020);
- prévision des crédits nécessaires pour soutenir les priorités politiques de l'Union, notamment en favorisant les emplois et la croissance et en apportant une réponse aux défis posés dans les domaines de la sécurité et de la migration;
- dégagement de marges suffisantes sous les plafonds des rubriques et sous-rubriques du CFP, sauf en ce qui concerne la sous-rubrique 1b et la rubrique 3, afin de pouvoir faire face à des situations imprévues;
- maintien des crédits de paiement sous contrôle, ce qui entraîne une diminution de ceux-ci, en particulier pour les rubriques 1 et 2.

Dépenses administratives: le Conseil a reconnu les efforts déployés pour parvenir à l'objectif de réduction de 5 % du personnel. Il a insisté pour qu'une évaluation du résultat de l'exercice de réduction du personnel de 5% soit effectuée. Pour assurer un niveau de dépenses administratives approprié et le bon fonctionnement des institutions, le Conseil a retenu l'approche suivante:

- maîtrise rigoureuse du volume des dépenses administratives des institutions, conformément à l'approche suivie par les États membres pour leurs fonctions publiques respectives;
- niveau approprié pour la fixation du budget administratif de chaque institution, en tenant compte de ses spécificités et de ses besoins réels et justifiés.

Organismes décentralisés: le Conseil a suggéré de réduire le niveau général des contributions du budget de l'Union de 5 millions d'EUR en crédits d'engagement et de paiement. Seraient concernées les agences n'ayant pas complètement mis en œuvre les contributions reçues du budget de l'Union dans le passé ou pour lesquelles les capacités d'absorption pourraient être inférieures aux prévisions de la Commission.

Crédits de paiement: le Conseil examinera la lettre rectificative portant sur l'agriculture afin d'évaluer le niveau adéquat des ressources devant figurer au budget 2018 au titre de la rubrique 2 (Croissance durable: ressources naturelles).

Le Conseil a également demandé à la Commission:

- d'examiner la mise en œuvre des programmes 2014-2020 et de présenter en temps utile des chiffres actualisés concernant la situation et les estimations relatives aux crédits de paiement en 2018;
- de présenter en temps opportun un état prévisionnel pour 2018, afin que chaque institution puisse avoir suffisamment de temps pour analyser les estimations et pour préparer sa position conformément à un calendrier pragmatique.

B. Dépenses par rubriques du CFP :

Rubrique 1: Croissance intelligente et inclusive: 76,499 milliards d'EUR en engagements et 66,415 milliards d'EUR en paiements, soit une augmentation de 2,1% et de 17,5% respectivement par rapport à 2017.

1a) Compétitivité pour la croissance et l'emploi: le montant est fixé à 21,091 milliards d'EUR en engagements, soit une diminution de 1,04% par rapport à 2017.

La sous-rubrique se caractérise par les éléments suivants:

- établir le niveau des crédits d'engagement en visant une réduction totale de -750,00 millions d'EUR des crédits demandés dans le PB 2018;
- et fixer le niveau des crédits de paiement en réduisant d'un montant total de -190,00 millions d'EUR les crédits demandés dans le PB 2018.

Les réductions envisagées concerneraient un certain nombre de lignes budgétaires spécifiques dans les domaines suivants:

- grands projets d'infrastructures (-98,64 millions d'EUR en engagement et -30,88 millions d'EUR en paiement),
- cadre stratégique commun pour la recherche et l'innovation (-504,43 millions d'EUR en engagement et -120,37 millions d'EUR en paiement),
- emploi et innovation sociale (-9,82 millions d'EUR en engagement et -0,1 million d'EUR en paiement),
- programmes Douane 2020 et Fiscalis 2020 (-4,25 millions d'EUR en engagement et -2,07 millions d'EUR en paiement),
- mécanisme pour l'interconnexion en Europe (-111,56 millions d'EUR en engagement et -23,05 millions d'EUR en paiement),
- actions financées dans le cadre des prérogatives de la Commission (-13,31 millions d'EUR en engagement et -8,00 millions d'EUR en paiement),
- autres actions et programmes (-7,49 millions d'EUR en engagement et -5,02 millions d'EUR en paiement).

La marge disponible au titre de la sous-rubrique 1a s'élèverait à 806,05 millions d'EUR.

1b) Cohésion économique, sociale et territoriale: 55,407 milliards d'EUR en engagements, soit une augmentation de 3,4% par rapport à 2017.

Les caractéristiques principales de cette sous-rubrique comprennent:

- le maintien du niveau des crédits d'engagement tel que demandé dans le PB 2018;
- la fixation du niveau des crédits de paiement en réduisant d'un montant total de -240,00 millions d'EUR les crédits demandés dans le PB 2018, en particulier pour les programmes relevant de la période de programmation 2014-2020, notamment: régions en transition (-55,00 millions d'EUR), compétitivité (régions plus développées) (-85,00 millions d'EUR), régions ultrapériphériques et à faible densité de populations (-5 millions d'EUR), coopération territoriale européenne (-90,50 millions d'EUR), assistance technique et actions innovantes (-4,50 millions d'EUR);

La marge disponible au titre de la sous-rubrique 1b s'élèverait à 6,45 millions d'EUR.

Rubrique 2: Croissance durable: 59,278 milliards d'EUR en engagements, soit une augmentation de 1,18% par rapport à 2017.

La rubrique est caractérisée par les éléments suivants:

- réduire le niveau des crédits d'engagement demandés dans le PB 2018 de -275,01 millions d'EUR;
- fixer le niveau des crédits de paiement en réduisant les crédits demandés dans le PB 2018 d'un montant total de -271,01 millions d'EUR.

Les réductions s'opéreraient sur les lignes relatives à l'appui administratif, sur les lignes relatives à l'assistance technique opérationnelle et sur les lignes opérationnelles au titre:

- du Fonds européen agricole de garantie (-269,36 millions d'EUR en engagement et -265,36 millions d'EUR en paiement),
- du Fonds européen agricole pour le développement rural (-0,76 million d'EUR en engagement et -0,76 millions d'EUR en paiement),
- du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable et contributions obligatoires aux organisations régionales de gestion des pêches et autres organisations internationales (-4,32 millions d'EUR en engagement et -4,32 millions d'EUR en paiement),
- et du programme LIFE (-0,15 million d'EUR en engagement et -0,15 million d'EUR en paiement).

La marge disponible au titre de la rubrique 2 s'élèverait à 988,48 millions d'EUR.

Rubrique 3: Sécurité et citoyenneté: 3,442 milliards d'EUR en engagements, soit une augmentation de 19,65% par rapport au budget 2017.

Cette rubrique se caractérise par ce qui suit:

- établir le niveau des crédits d'engagement en réduisant de -30,82 millions d'EUR au total les crédits demandés dans le PB 2018 pour un certain nombre de lignes budgétaires concernant les dépenses d'appui administratif (-0,80 million d'EUR) et les dépenses opérationnelles pour les nouveaux programmes (-25,94 millions d'EUR);
- fixer le niveau des crédits de paiement, en réduisant de -19,56 millions d'EUR au total les crédits demandés dans le PB 2018 pour un certain nombre de lignes budgétaires concernant les dépenses d'appui administratif (-0,80 million d'EUR) et les dépenses opérationnelles (-14,68 millions d'EUR);

La marge disponible au titre de la rubrique 3 serait égale à zéro. L'instrument de flexibilité est mobilisé à hauteur de 786,24 millions d'EUR en crédits d'engagement;

Rubrique 4: Europe dans le monde: 9,503 milliards d'EUR en engagements, soit une diminution de 6,49% par rapport à 2017. Le Conseil a également décidé:

- détablir le niveau des crédits d'engagement en visant une réduction totale de -90 millions d'EUR des crédits demandés dans le PB 2018 pour un certain nombre de lignes budgétaires spécifiques ;
- de fixer le niveau des crédits de paiement en réduisant les crédits demandés dans le PB 2018 d'un montant total de -20 millions d'EUR, dont notamment :

§ 7,79 millions d'EUR pour l'instrument d'aide de préadhésion,

§ 1,91 million d'EUR pour l'instrument européen de voisinage,

§ 8,02 millions d'EUR pour l'Instrument de financement de la coopération au développement.

La marge disponible dans la rubrique 4 serait de 321,95 millions d'EUR.

Rubrique 5: Administration: les dépenses administratives s'élèvent à 9,629 milliards d'EUR, soit une augmentation de 2,51% par rapport à 2017. En ce qui concerne le personnel, le Conseil a accepté les tableaux des effectifs proposés par la Commission dans le PB pour 2018.

La marge disponible dans le titre 5 serait de 148,58 millions d'EUR.

Instruments spéciaux: le Conseil a maintenu les crédits inscrits au PB pour 2018 en ce qui concerne la réserve d'aide d'urgence et le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. En outre, il n'a inclus aucun montant dans la réserve pour le Fonds de solidarité de l'Union européenne (-524,00 millions d'EUR en crédits d'engagement et -200,00 millions d'EUR en crédits de paiement).

Budget général 2018: toutes sections

La commission des budgets a adopté le rapport conjoint de Siegfried MURE?AN (PPE, RO) (section III - Commission) et Richard ASHWORTH (ECR, UK) (autres sections) relatif à la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne année 2018.

Priorités politiques: les députés ont souligné que la lecture du budget 2018 par le Parlement reflétait pleinement les priorités politiques adoptées à une écrasante majorité dans ses résolutions du 15 mars 2017 sur les orientations générales et du 5 juillet 2017 sur le mandat

relatif au trilogue. Ils ont rappelé que la croissance durable, l'emploi, en particulier l'emploi des jeunes, la sécurité et le changement climatique sont au cur de ces priorités.

Cependant, étant donné que l'Union continue de faire face à de nombreux défis, les ressources financières nécessaires devraient être mobilisées sur le budget de l'Union pour répondre aux priorités politiques et permettre à l'Union de fournir des réponses concrètes et de répondre efficacement à ces défis. Les dépenses de l'Union devraient être fondées sur le principe de la valeur ajoutée européenne et respecter le principe de subsidiarité.

Réductions proposées: les députés ont dit ne pas comprendre pas comment l'Union pourrait engranger des résultats au vu des réductions de 750 millions EUR proposées par le Conseil à la sous-rubrique 1a. Ils ont plutôt proposé de renforcer encore les programmes de recherche et d'innovation dont le taux d'exécution est très élevé et qui, en raison de surinscriptions, sont confrontés à un faible taux de réussite des demandes.

Les députés restent attachés aux engagements pris lors des négociations du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), à savoir minimiser l'impact des réductions du FEIS sur Horizon 2020 et le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle. Ils ont proposé de compenser ces réductions en rétablissant le profil annuel initial de ces deux programmes, afin de leur permettre d'accomplir pleinement les objectifs convenus lors de l'adoption de la législation applicable.

En outre, ils ont exprimé leur soutien politique à la création du [corps européen de solidarité](#) (CES) et se sont félicités de la proposition législative présentée à cet égard par la Commission. Toutefois, en attendant une décision sur le financement du CES et l'adoption du règlement dans le cadre de la procédure législative ordinaire, aucun montant ne devrait être inscrit au budget 2018. Ils ont donc proposé d'annuler pour le moment les crédits et redéploiements inscrits à cet effet par la Commission au projet de budget 2018 étant donné que la décision relative au budget 2018 ne doit pas préjuger de l'issue des négociations législatives.

Renforcement des politiques: les députés ont proposé de renforcer l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) au-delà du niveau proposé par la Commission pour 2018 en la portant à 600 millions EUR d'engagements en 2018.

La Commission est invitée à surveiller en permanence l'adéquation des allocations au titre de la rubrique 3 (Sécurité et citoyenneté) et à utiliser pleinement tous les instruments disponibles dans le cadre de la politique actuelle en matière de migration et de réfugiés pour réagir à temps à tout événement imprévu qui pourrait nécessiter un financement supplémentaire. Ils ont proposé de renforcer de manière limitée le [Fonds pour l'intégration et la migration des demandeurs d'asile](#) et le [Fonds pour la sécurité intérieure](#), ainsi que les agences chargées de l'asile, telles que le Bureau européen d'appui en matière d'asile. Globalement, la rubrique 3 devrait être renforcée de 108,8 millions EUR supplémentaires en crédits d'engagement.

En ce qui concerne le climat, les députés ont regretté que la Commission n'ait pas avancé de propositions concrètes et réalistes pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris. Ils ont donc proposé d'augmenter le niveau du projet de budget du Conseil pour les actions liées au climat et invité la Commission à présenter toutes les propositions nécessaires pour atteindre les objectifs dans les prochains projets de budget.

L'action extérieure de l'Union étant confrontée à des besoins de financement toujours croissants qui dépassent largement la taille actuelle de la rubrique 4, les députés ont estimé que la mobilisation du budget de l'Union pour relever le défi migratoire exigera des réponses dynamiques dans les années à venir. Par conséquent, les députés ont proposé de rétablir presque toutes les réductions proposées par le Conseil et d'accroître le budget de la rubrique 4 d'un montant de 299,7 millions EUR en crédits d'engagement par rapport au projet de budget.

En ce qui concerne l'administration en général, les députés ont estimé que les réductions du Conseil ne reflétaient pas les besoins réels et compromettaient ainsi les dépenses administratives déjà considérablement rationalisées. Ils ont ainsi rétabli le projet de budget pour toutes les dépenses administratives de la Commission, y compris les dépenses d'appui administratif et de recherche dans les rubriques 1 à 4.

Les parlementaires ont fixé le montant global des crédits pour 2018 à 162.597.930.901 EUR en crédits d'engagement et à 146.712.004.932 EUR en crédits de paiement.

Ils ont ensuite formulé une série d'observations et de recommandations pour chaque sous-rubrique du budget et pour chaque institution de l'Union, conformément à leurs préoccupations budgétaires générales.

Budget général 2018: toutes sections

OBJECTIF: présentation par la Commission européenne d'une lettre rectificative n° 1 au projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2018.

CONTENU: la présente lettre rectificative n° 1 au projet de budget pour l'exercice 2018 porte sur les aspects suivants:

Fonds européen agricole de garantie (FEAGA): la Commission propose d'actualiser les estimations des dépenses agricoles en diminuant les crédits d'engagement et de paiement de 53,9 millions EUR par rapport au PB 2018.

À la fin de septembre 2017, la Commission dispose d'une première indication du niveau de production pour 2017 et des perspectives des marchés agricoles, qui servent de base aux estimations actualisées des besoins budgétaires pour 2018.

Outre les éléments de marché, la présente LR n° 1/2018 intègre aussi les conséquences des décisions législatives dans le secteur agricole depuis l'établissement du PB 2018, en mai 2017, ainsi que de certains textes toujours en préparation, mais qui seront adoptés prochainement.

Le total des crédits d'engagement demandés pour la rubrique 2 dans le PB 2018, LR n° 1/2018 comprise, est estimé à 59.499,6 millions EUR. Il subsiste ainsi une marge de 767,4 millions EUR en crédits d'engagement sous le plafond correspondant du CFP.

Les crédits de paiement relevant de la rubrique 2 s'élèvent à 56.305,9 millions EUR après avoir été diminués d'autant (-53,9 millions EUR) en crédits d'engagement par rapport au PB 2018.

Il résulte des données actualisées que des crédits d'engagement à hauteur de 43.464,4 millions EUR, qui incluent un montant de 459,5 millions EUR destiné à la Réserve pour les crises dans le secteur agricole, seront nécessaires pour couvrir les besoins du FEAGA pour 2018. Ce montant global reste inférieur au sous-plafond net du FEAGA, qui est de 44.162,4 millions EUR.

Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE): la Commission propose une baisse des crédits inscrits en réserve pour le FSUE afin de

prendre en compte la concentration des crédits décidée récemment par le Parlement européen et le Conseil dans le cadre de la [décision d'intervention](#) du FSUE en faveur de l'Italie, à la suite d'une série de tremblements de terre qui ont eu lieu entre août 2016 et janvier 2017 dans les régions des Abruzzes, du Latium, des Marches et de l'Ombrie.

Le montant mobilisé était insuffisant pour couvrir la totalité de l'intervention du FSUE en faveur de l'Italie. Il est proposé de réduire en conséquence le montant inscrit en réserve dans le PB 2018, à la fois en crédits d'engagement (-293.628.245 EUR) et en crédits de paiement (-112.000.000 EUR).

Agences: la Commission propose:

- d'actualiser les crédits et le tableau des effectifs de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) à la suite de la dernière [proposition](#) présentée par la Commission le 13 juin 2017 en ce qui concerne les procédures d'agrément des contreparties centrales et les autorités qui y participent, ainsi que les conditions de reconnaissance des contreparties centrales des pays tiers. L'AEMF aura besoin de ressources humaines et financières supplémentaires pour mener à bien ses nouvelles missions dans le cadre du règlement CCP, avec une mise en œuvre progressive sur la période 2018-2020;
- d'apporter une adaptation au tableau des effectifs de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound). L'objectif de réduction du personnel d'Eurofound, établie à Dublin, se traduit par une diminution de deux emplois en 2018, c'est-à-dire un passage de 93 emplois autorisés dans le budget 2017 à 91 emplois dans le projet de budget 2018. Le nombre total d'emplois du groupe de fonctions des administrateurs au niveau initialement demandé pour 2018 (49) serait toutefois maintenu. Il n'y aurait aucune incidence sur les dépenses;
- de créer la structure budgétaire pour les dépenses de fonctionnement que l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA) prendra en charge pour la mise en œuvre du [corps européen de solidarité](#) qui a été proposé le 31 mai 2017.

Administration: la Commission propose l'adaptation de certaines dépenses administratives:

- pour l'Office européen de lutte antifraude (OLAF); les modifications n'auront pas d'incidence sur les dépenses de l'OLAF;
- pour l'Office des publications (OP): dans le cadre de la modernisation des processus d'appui et de l'instauration de méthodes de travail améliorées, la Commission a mis en place un programme de transformation numérique, en particulier dans les domaines de la consolidation des centres de données locaux et du matériel et de la sécurité des TIC. Il est proposé de transférer, de l'IOP à la Commission, 14 emplois et les crédits correspondants liés aux rémunérations, à compter du 1^{er} janvier 2018. L'incidence de ce transfert sur les crédits est neutre;
- pour le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) en raison i) de l'engagement futur de l'UE auprès de l'Afghanistan après la fin du mandat du RSUE à «double casquette» pour l'Afghanistan; ii) du transfert au bureau de l'UE au Kosovo de certaines tâches de suivi, d'encadrement et de conseil qui relevaient d'EULEX Kosovo; iii) de la création d'une ligne budgétaire distincte pour la contribution au financement des Écoles européennes.

Budget général 2018: toutes sections

Le Parlement européen a adopté par 414 voix pour, 163 contre et 90 abstentions, une résolution relative à la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne année 2018. Il a fixé le montant global des crédits pour 2018 à:

- 162.597.930.901 EUR en crédits d'engagement
- et à 146.712.004.932 EUR en crédits de paiement.

Priorités politiques: les députés ont souligné que la lecture du budget 2018 par le Parlement reflétait pleinement les priorités politiques adoptées à une écrasante majorité dans ses résolutions du 15 mars 2017 sur les orientations générales et du 5 juillet 2017 sur le mandat relatif au trilogue. Ils ont rappelé que la croissance durable, l'emploi, en particulier l'emploi des jeunes, la sécurité et le changement climatique sont au cœur de ces priorités.

Cependant, étant donné que l'Union continue de faire face à de nombreux défis, les ressources financières nécessaires devraient être mobilisées sur le budget de l'Union pour répondre concrètement à ces défis. Les dépenses de l'Union devraient être fondées sur le principe de la valeur ajoutée européenne et respecter le principe de subsidiarité.

Réductions proposées: réaffirmant son engagement à financer des politiques de l'Union qui améliorent l'emploi et stimulent la croissance par des investissements dans la recherche, l'éducation, les infrastructures, les PME et l'emploi, notamment celui des jeunes, le Parlement a dit ne pas comprendre pas comment l'Union pourrait engranger des résultats au vu des réductions de 750 millions EUR proposées par le Conseil à la sous-rubrique 1a.

Les députés ont:

- proposé de renforcer les programmes de recherche et d'innovation dont le taux d'exécution est très élevé et qui, en raison de surinscriptions, sont confrontés à un faible taux de réussite des demandes;
- déclaré rester attachés aux engagements pris lors des négociations du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), à savoir minimiser l'impact des réductions du FEIS sur Horizon 2020 et le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle. Ces réductions devraient être compensées en rétablissant le profil annuel initial de ces deux programmes, afin de leur permettre d'accomplir pleinement les objectifs convenus lors de l'adoption de la législation applicable;
- exprimé leur soutien politique à la création du [corps européen de solidarité](#) (CES) et se sont félicités de la proposition législative présentée à cet égard par la Commission. Toutefois, en attendant une décision sur le financement du CES et l'adoption du règlement dans le cadre de la procédure législative ordinaire, aucun montant ne devrait être inscrit au budget 2018. Les députés ont donc proposé d'annuler pour le moment les crédits et redéploiements inscrits à cet effet par la Commission au projet de budget 2018 étant donné que la décision relative au budget 2018 ne doit pas préjuger de l'issue des négociations législatives.

Renforcement des politiques: les députés ont proposé de renforcer les politiques suivantes:

- Compétitivité pour la croissance et l'emploi: le Parlement a rejeté les réductions injustifiées du Conseil à la sous-rubrique 1a, d'un montant de 750 millions EUR, qui représentent à elles seules près des deux tiers des réductions effectuées par le Conseil dans les crédits d'engagement des diverses rubriques du CFP. Il a souligné que ces réductions contredisaient les priorités politiques déclarées du Conseil.

Par conséquent, il a décidé d'augmenter les crédits par rapport aux crédits inscrits au projet de budget et aux enveloppes dont disposaient les programmes avant qu'elles ne soient réduites en faveur de l'IEFSI et du CES, car ces programmes sont essentiels pour stimuler la croissance et l'emploi et reflètent largement les priorités communes de l'Union, à savoir Erasmus+, Horizon 2020 (Marie Curie, Conseil européen de la recherche, instrument destiné aux PME), COSME et EaSI (Progress et Eures);

Le Parlement a demandé la mise en place d'un programme de recherche en matière de défense doté d'un budget propre dans le prochain cadre financier pluriannuel. Il a également demandé d'allouer davantage de moyens à la réalisation d'une évaluation des risques posés par les pays tiers et leurs carences stratégiques dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme, ainsi qu'à l'établissement d'une liste de juridictions «à haut risque».

Un niveau de crédits suffisant devrait être garanti pour permettre au laboratoire de référence de l'Union européenne pour les méthodes de substitution à l'expérimentation animale (EURL ECVAM) de remplir efficacement ses missions et tâches.

Le Parlement a décidé par conséquent d'augmenter le niveau des crédits d'engagement de la sous-rubrique 1a de 143,9 millions EUR au-delà du montant du projet de budget.

- Cohésion économique, sociale et territoriale: le Parlement a annulé les réductions de 240 millions EUR en crédits de paiement proposées par le Conseil à la sous-rubrique 1b, dans l'attente de prévisions actualisées de la Commission. Compte tenu des défis posés par le chômage des jeunes, il a estimé que l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) devrait bénéficier de crédits plus élevés et a décidé de fixer les crédits d'engagement de l'IEJ à 600 millions EUR en 2018.

- Sécurité et citoyenneté: soulignant que la sécurité et la lutte contre la migration devaient rester les grandes priorités de l'Union et que la route de la Méditerranée occidentale restait sous pression, le Parlement a souligné la nécessité d'utiliser pleinement tous les instruments disponibles dans le cadre de la politique actuelle en matière de migration et de réfugiés pour réagir à temps à tout événement imprévu qui pourrait nécessiter un financement supplémentaire. Il a proposé de renforcer de manière limitée le [Fonds pour l'intégration et la migration des demandeurs d'asile](#) et le [Fonds pour la sécurité intérieure](#), ainsi que les agences chargées de l'asile, telles que le Bureau européen d'appui en matière d'asile.

Globalement, il a décidé d'affecter 108,8 millions EUR supplémentaires en crédits d'engagement à la rubrique 3 par rapport au projet de budget.

Les députés se sont prononcés pour la création d'une nouvelle ligne budgétaire pour un fonds de recherche et de sauvetage destiné à soutenir les États membres dans leurs obligations au titre du droit maritime international. Ils ont demandé à la Commission de présenter une proposition législative visant à créer un Fonds européen de recherche et de sauvetage.

- Europe dans le monde: l'action extérieure de l'Union étant confrontée à des besoins de financement toujours croissants qui dépassent largement la taille actuelle de la rubrique 4, les députés ont estimé que la mobilisation du budget de l'Union pour relever le défi migratoire exigera des réponses dynamiques dans les années à venir. Par conséquent, ils ont proposé de rétablir presque toutes les réductions proposées par le Conseil et d'accroître le budget de la rubrique 4 d'un montant de 299,7 millions EUR en crédits d'engagement par rapport au projet de budget.

Le Parlement s'est également déclaré gravement préoccupé par la montée de l'instabilité et de l'incertitude tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union. Il a insisté sur la nécessité de recentrer l'attention sur l'approche de l'Union en matière de cohésion, d'intégration, de paix, de développement durable et de droits de l'homme. La Commission et les États membres ont été appelés à redoubler d'efforts pour poursuivre la paix et la prévention des conflits.

Dans ce contexte, il a rappelé l'inspiration insufflée à l'échelle mondiale par l'Accord du Vendredi Saint tout en reconnaissant les défis et les pressions sans précédent à la suite du référendum de 2016 au Royaume-Uni. Le Parlement a invité la Commission et les États membres à renforcer leur soutien à la réconciliation afin d'assurer la paix et la stabilité en Irlande.

Compte tenu de la dégradation préoccupante de la situation en matière de démocratie, d'état de droit et de droits de l'homme en Turquie, les députés ont décidé de réduire le soutien des réformes politiques dans le pays.

- Administration: le Parlement a estimé que les réductions du Conseil ne reflétaient pas les besoins réels et compromettaient ainsi les dépenses administratives déjà considérablement rationalisées. Il a ainsi rétabli le projet de budget pour toutes les dépenses administratives de la Commission, y compris les dépenses d'appui administratif et de recherche dans les rubriques 1 à 4.

Organismes décentralisés: le Parlement s'est félicité de l'inclusion des ressources adéquates prévues dans le budget 2018 pour soutenir les autorités européennes de surveillance (AES). Il a toutefois souligné que, dans l'intérêt d'une utilisation prudente de leurs budgets, les AES doivent s'en tenir aux tâches et au mandat qui leur sont assignés par le législateur de l'Union.

Instruments spéciaux: le Parlement a demandé une augmentation de la réserve d'aide d'urgence et du Fonds de solidarité de l'UE à la lumière des catastrophes tragiques les plus récentes, à savoir les incendies et la sécheresse extrême au Portugal et en Espagne.

Budget général 2018: toutes sections

La délégation du Parlement européen au comité de conciliation a adopté un rapport de Siegfried MUREŞAN (PPE, RO) (section III - Commission) et Richard ASHWORTH (ECR, UK) (autres sections) sur le projet commun de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2018, tel qu'approuvé par le comité de conciliation dans le cadre de la procédure budgétaire.

La délégation du Parlement européen a appelé la Plénière à approuver le projet commun dont est convenu le comité de conciliation, dont les points essentiels peuvent se résumer comme suit:

- le montant global des crédits d'engagement dans le budget 2018 est fixé à 160.113,5 millions d'EUR. Dans l'ensemble, cela laisse une marge sous les plafonds du CFP pour 2018 de 1.600,3 millions d'EUR en crédits d'engagement;
- le montant global des crédits de paiement du budget 2018 est fixé à 144.681,0 millions d'EUR;
- il est fait appel à l'instrument de flexibilité pour 2018 pour fournir un montant de 837,2 millions d'EUR en crédits d'engagement à la rubrique 3 (sécurité et citoyenneté);

- il est fait appel à la marge globale pour les engagements pour fournir un montant de 1.113,7 millions d'EUR à la rubrique 1a (compétitivité pour la croissance et l'emploi) et à la rubrique 1b (cohésion économique, sociale et territoriale);
- la [décision UE 2017/344](#) du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation de la marge pour imprévus en 2017 sera modifiée afin d'ajuster le profil de la compensation en réduisant le montant de 570 millions d'EUR à 318 millions d'EUR le montant compensé au sein de la rubrique 5 en 2018, moyennant, en parallèle, une compensation de 252 millions d'EUR au sein de la rubrique 5 en 2020;
- les crédits de paiement pour 2018 liés à la mobilisation de l'instrument de flexibilité en 2014, 2016, 2017 et 2018 sont estimés par la Commission à 678,3 millions d'EUR.

Les députés ont confirmé les déclarations communes du Parlement, du Conseil et de la Commission annexées au projet de résolution qui concernent en particulier:

- les crédits de paiement;
- l'initiative pour l'emploi des jeunes;
- la réduction de 5% du personnel.

Budget général 2018: toutes sections

OBJECTIF : budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2018.

ACTE LÉGISLATIF: Adoption définitive (UE, Euratom) 2018/251 du budget général de l'Union européenne pour l'exercice.

CONTENU: le 30 novembre 2017, le Conseil et le Parlement européen ont approuvé séparément l'accord intervenu au sein du comité de conciliation sur le budget pour l'exercice 2018. Le budget de l'UE pour 2018 est dès lors adopté.

- Le budget de l'UE pour 2018 s'élève à 160,1 milliards d'EUR en engagements. Ce montant est en hausse de 0,2 % par rapport au budget de l'UE pour 2017. Une marge de 1,6 milliard d'EUR est conservée sous les plafonds de dépenses fixés par le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020, ce qui permet à l'UE de réagir en cas de besoins imprévus.
- Le total des paiements s'élève à 144,7 milliards d'EUR, ce qui correspond à une hausse de 14,1 % par rapport à 2017. Le montant des paiements augmente considérablement car la mise en œuvre des programmes pour la période 2014-2020 devrait atteindre sa vitesse de croisière en 2018.

Axes prioritaires pour 2018: le budget adopté répond aux principales priorités partagées par le Parlement européen et le Conseil pour l'exercice 2018, à savoir:

1) Stimuler les investissements dans la compétitivité, les emplois et la croissance via le renforcement de plusieurs programmes relevant de la sous-rubrique 1a (Croissance intelligente et inclusive). Le budget pour 2018 prévoit notamment:

- d'allouer 11,2 milliards d'EUR au programme de l'UE pour la recherche et l'innovation «Horizon 2020», ce qui correspond à une augmentation de 8,4 % par rapport au budget de l'UE pour 2017;
- d'affecter 2,7 milliards d'EUR au mécanisme pour l'interconnexion en Europe, soit une hausse de 7,9 % par rapport à 2017, pour financer des projets dans les domaines des transports, de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication;
- des fonds supplémentaires pour le programme COSME qui soutient les PME (354 millions d'EUR au total, soit une hausse de 1,4 %).

2) Le soutien aux jeunes:

- les dotations pour le programme Erasmus+ sont augmentées de 12,1 % pour atteindre 2,3 milliards d'EUR;
- l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) reçoit 350 millions d'EUR pour contribuer à améliorer les possibilités offertes aux jeunes pour trouver un emploi. Il a été convenu d'accélérer la mise en œuvre de l'IEJ;
- la création du nouveau corps européen de solidarité, qui offre aux jeunes des possibilités de se porter volontaires ou de travailler dans le cadre de projets en faveur de communautés dans toute l'Europe, est aussi prise en compte dans le budget.

3) Faire face aux défis en matière de migration et de sécurité: les agences dans le domaine de la sécurité et de la citoyenneté recevront 940 millions d'EUR, soit 8,9 % de plus qu'en 2017. L'aide supplémentaire vise principalement à renforcer Europol, Eurojust et le Bureau européen d'appui en matière d'asile.

4) Environnement et climat: des fonds supplémentaires sont mis à la disposition de l'action pour l'environnement et le climat dans le cadre du programme LIFE, qui reçoit 523 millions d'EUR, soit 5,9 % de plus qu'en 2017.

Turquie: compte tenu de la situation en Turquie en ce qui concerne la démocratie, l'État de droit, les droits de l'homme et la liberté de la presse, les fonds de préadhésion du pays ont été réduits de 105 millions d'EUR par rapport à la proposition initiale de la Commission, et 70 millions d'EUR supplémentaires ont été mis en réserve jusqu'à ce que le pays réalise des améliorations mesurables suffisantes dans ces domaines.

LE BUDGET 2018 (par rubriques budgétaires):

Rubrique 1 - CROISSANCE INTELLIGENTE ET INCLUSIVE: le niveau des crédits est fixé à 77,53 milliards d'EUR en engagements et à 66,62 milliards d'EUR en paiements. Cette rubrique inclut 2 sous-rubriques spécifiques:

- 1a - Compétitivité pour la croissance et l'emploi: les engagements ont été fixés à 22 milliards d'EUR. Dans cette sous-rubrique figurent notamment: i) le programme-cadre pour la recherche et l'innovation « Horizon 2020 » ; ii) Erasmus+ ; iii) le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) et iv) COSME, le programme pour la compétitivité des entreprises et les petites et moyennes entreprises;
- 1b - Cohésion économique, sociale et territoriale: le niveau des crédits d'engagement est fixé les engagements à 55,53 milliards d'EUR. Cette sous-rubrique comprend notamment l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).

Rubrique 2 - CROISSANCE DURABLE: RESSOURCES NATURELLES: le niveau des crédits d'engagement est fixé à 59,28 milliards d'EUR. La diminution des crédits d'engagement est entièrement imputable à l'augmentation des recettes affectées disponibles provenant de l'excédent

du FEAGA au 31 octobre 2017, qui couvrira l'ensemble des besoins du secteur tels qu'ils ont été actualisés dans la lettre rectificative n° 1/2018.

Rubrique 3 - SÉCURITÉ ET CITOYENNETÉ: le niveau des crédits d'engagement est fixé à 3,49 milliards d'EUR, sans marge sous le plafond des dépenses de la rubrique 3, et avec mobilisation de l'instrument de flexibilité pour un montant de 837,2 millions d'EUR.

Rubrique 4 - L'EUROPE DANS LE MONDE: le niveau des crédits d'engagement est fixé à 9,56 milliards d'EUR, ce qui laisse une marge de 256,2 millions d'EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique 4. Cette rubrique intègre des programmes tels que l'instrument de aide de préadhésion, l'instrument européen de voisinage, l'instrument de coopération au développement, l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme et l'instrument de stabilité.

Rubriques 5 - ADMINISTRATION: les engagements et les paiements de la rubrique «Administration» ont été fixés à 9,66 milliards EUR. Le budget de l'UE pour 2018 renforce la capacité de communication stratégique du Service européen pour l'action extérieure, qui reçoit 0,8 million d'EUR pour pouvoir intensifier la lutte contre la désinformation dans les États membres et les pays voisins.

Instruments spéciaux: les engagements sont fixés à 567 millions d'EUR. Les crédits d'engagement pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) et pour la réserve de aide d'urgence sont fixés au niveau proposé par la Commission dans le projet de budget, tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2018. La réserve pour le Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) est supprimée.

Budget général 2018: toutes sections

Le Parlement européen a adopté par 295 voix pour, 154 voix contre et 197 abstentions, une résolution législative sur le projet commun de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2018, approuvé par le comité de conciliation dans le cadre de la procédure budgétaire.

Le Parlement européen a approuvé le projet commun dont est convenu le comité de conciliation, qui se compose de l'ensemble des documents suivants:

- la liste des lignes budgétaires qui n'ont pas été modifiées par rapport au projet de budget ou à la position du Conseil;
- les montants récapitulatifs par rubrique du cadre financier;
- les montants «ligne par ligne» de tous les postes budgétaires;
- un document consolidé indiquant les montants et le texte final de toutes les lignes modifiées au cours de la conciliation.

Selon les éléments des conclusions communes:

- le montant global des crédits d'engagement du budget 2018 est fixé à 160.113,5 millions d'EUR. Dans l'ensemble, cela laisse une marge sous les plafonds du Cadre financier pluriannuel (CFP) pour 2018 de 1.600,3 millions d'EUR en crédits d'engagement ;
- le montant global des crédits de paiement du budget 2018 est fixé à 144.681,0 millions d'EUR;
- il est fait appel à l'instrument de flexibilité pour 2018 pour fournir la somme de 837,2 millions d'EUR en crédits d'engagement à la rubrique 3 (Sécurité et citoyenneté);
- la marge globale pour les engagements est utilisée à hauteur de 1.113,7 millions d'EUR pour la rubrique 1a (Compétitivité pour la croissance et l'emploi) et la rubrique 1b (Cohésion économique, sociale et territoriale);
- la [décision \(UE\) 2017/344](#) du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation de la marge pour imprévus en 2017 sera modifiée afin d'adapter le profil de la compensation en réduisant de 570 millions d'EUR à 318 millions d'EUR le montant compensé au sein de la rubrique 5 en 2018, moyennant, en parallèle, une compensation de 252 millions d'EUR au sein de la rubrique 5 en 2020;
- la Commission estime à 678,3 millions d'EUR les crédits de paiement 2018 relatifs à la mobilisation de l'instrument de flexibilité en 2014, en 2016, en 2017 et en 2018.

Les conclusions communes adoptées dans le cadre du projet commun confirment par ailleurs l'acceptation du projet de [budget rectificatif n° 6/2017](#) tel que proposé par la Commission.

De même, le projet commun confirme certaines questions transversales relatives aux agences décentralisées et portant plus spécifiquement sur l'octroi de postes à Europol, à Eurojust, au Bureau d'assistance européenne, à l'agence du GNSS européen et à l'Autorité européenne des marchés financiers. Un ensemble de 87 projets pilotes et actions préparatoires (PP/AP) ont été convenus pour un montant total de 100,0 millions d'EUR en crédits d'engagement, tel que l'a proposé le Parlement en plus de l'action préparatoire proposée par la Commission dans le projet de budget 2018.

Les crédits d'engagement sont fixés comme suit :

- Rubrique 1a - Compétitivité pour la croissance et l'emploi : 22.001,5 millions d'EUR, sans marge sous le plafond des dépenses de la rubrique 1a établi à 21.239 millions d'EUR, et avec utilisation de la marge globale pour les engagements pour un montant de 762,5 millions d'euros;
- Rubrique 1b - Cohésion économique, sociale et territoriale : 55.532,2 millions d'EUR, sans marge sous le plafond des dépenses de la rubrique 1b établi à 55.181 millions d'EUR, et avec utilisation de la marge globale pour les engagements pour un montant de 351,2 millions d'euros;
- Rubrique 2 - Croissance durable: ressources naturelles : 59.285,3 millions d'EUR, ce qui laisse une marge de 981,7 millions d'EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique 2;
- Rubrique 3 - Sécurité et citoyenneté : 3.493,2 millions d'EUR, sans marge sous le plafond des dépenses de la rubrique 3, et avec mobilisation de l'instrument de flexibilité pour un montant de 837,2 millions d'euros;
- Rubrique 4 - L'Europe dans le monde : 9.568,8 millions d'EUR, ce qui laisse une marge de 256,2 millions d'EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique 4;
- Rubrique 5 - Administration : 9.665,5 millions d'EUR, ce qui laisse une marge de 362,5 millions d'EUR sous le plafond des dépenses de la rubrique 5, après utilisation de 318,0 millions d'EUR de la marge pour compenser la mobilisation de la marge pour imprévus en 2017.

Le projet commun contient en outre deux déclarations communes du Parlement européen, du Conseil et de la Commission portant respectivement sur:

- les crédits de paiement: la déclaration rappelle la nécessité de veiller à une évolution ordonnée des paiements par rapport aux crédits d'engagement afin d'éviter un niveau anormal de factures impayées en fin d'exercice. Le Conseil et le Parlement européen arrêteront les décisions nécessaires en temps voulu pour des besoins dûment justifiés, afin d'éviter l'accumulation de factures impayées pour un montant excessif et de faire en sorte que les demandes de paiement soient dûment acquittées;
- l'initiative pour l'emploi des jeunes: les trois institutions rappellent que la réduction du chômage, et en particulier du chômage des jeunes, demeure une priorité politique partagée. Elles réaffirment leur détermination à utiliser au mieux les ressources budgétaires disponibles pour résoudre le problème du chômage des jeunes, et en particulier l'enveloppe au titre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).

Le Conseil rappelle enfin que l'échéance pour la mise en œuvre complète de la réduction des effectifs de 5 % a été fixée à 2017. Néanmoins, l'ensemble des institutions, organes et agences n'ayant pas encore atteint cet objectif de réduction, le Conseil demande instamment que les efforts soient poursuivis en 2018 afin de respecter l'accord.